

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du 18 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX, Maire

MEMBRES

Etaient présents :

En exercice :	15	M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –
Présents :	15	Mme Pascale LABEUCHE – M. Eric RIO – Mme Aurore COURGEY – M.
Votants :	15	Jean-Charles MARIE – Mme Mélanie BOUERY – M. Jean-Michel DUPONT –
Absents :	0	Mme Danielle JACQUIOT – M. Olivier BOURNEZ – Mme Sandrine
Excusés :	0	THIRION – M. Philippe MORCELY – Mme Stéphanie GAUTIER – M.
		Valentin MANGEOLLE

Date convocation :

15 juin 2020

Absent (s) :

Date affichage :

25 juin 2020

Procuration (s) :

M. Philippe MORCELY est nommée secrétaire de séance

Délibération n° 22/2020

OBJET : Renouvellement baux agricoles parcelles A 263-264-265-732-791-797-800-801

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail à ferme des parcelles A 263-264-265-732-791-797-800-801 lieu-dit LE HAUT DE LA FONTENOTTE, d'une contenance de 6 ha 78 a courant du 1^{er} avril 1994 au 30 avril 2019, établi au bénéfice de Monsieur Paul MORCELY – GAEC de la Montagne - domicilié Ferme des Sombres à Chaux, doit être renouvelé.

Après avoir entendu l'exposé, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le renouvellement du bail à ferme des parcelles A 263-264-265-732-791-797-800-801 au nom de M. Paul MORCELY, pour une durée de neuf années entières et consécutives. Le montant du fermage sera révisé annuellement selon l'indice donné par la Préfecture

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme.
En Mairie le 18 juin 2020 – Le Maire, Jacky CHIPAUX